



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 29 octobre 2015**

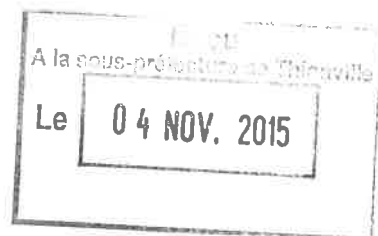
L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 15 septembre 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-16

OBJET : DEMANDE DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR DE RECETTES ET ACCEPTATION DE PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR REGIE LE GUEULARD PLUS

Le régisseur de la régie de recettes du GUEUALRD PLUS a constaté un déficit caisse de sa régie, consécutif à la remise par un spectateur de concert, d'un faux chèque de 36 €.

Au vu du décret 66-850 du 15 novembre 1996, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Considérant que les régisseurs mis en débits, peuvent obtenir soit la décharge totale ou partielle, soit la remise gracieuse de leur responsabilité,

Que les demandes présentées au Ministre de l'Economie et des Finances, doivent être revêtues de l'avis de l'ordonnateur principal de la collectivité intéressée et du comptable public assignataire, et que les sommes allouées en décharge ou remise gracieuse doivent être supportées par le budget de la collectivité intéressée,

Considérant que le régisseur n'a ni l'expertise, ni les moyens nécessaires pour déceler les faux billets, et qu'il n'a à ce titre, commis aucune faute personnelle,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE

un avis favorable à la demande de décharge totale de responsabilité, et de remise gracieuse,

DECIDE

d'inscrire le somme correspondante au chapitre 67 (678) du budget de la collectivité

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché à
l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 30 octobre 2015

Le Président,



Moreno BRIZZI

